Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601303-20251124-D20251124_05-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	20	23

Vote
Approbation à l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 24 Novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur LE BOSSER Bruno, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2025.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2025.

Présents : M. LE BOSSER Bruno, Mme PARE Martine, M. LE LEUCH Jean Luc, Mme KERZERHO Sylviane, M. TIBULLE Lionel, Mme LE MOING Sandrine, M. LE BLIMEAU Didier, Mme MORANTIN Dominique, M. JAFFRE Claude, M. GAUTIER Yves, Mme HUFFENUS Sandrine, M. LE CORRE Renaud, Mme TOSTENE Carole, M. LE FLOCH Ludwig, Mme LE ROUX Nolwenn, Mme LE HUEC Christelle, M. LE CALVE Ludovic, Mme GUILLEMOTO Karine, M. CONGUISTI Yvan, Mme MEZERETTE Elodie.

Absents excusés : Mme LE FUR Sandrine a donné pouvoir à Mme MORANTIN Dominique, M. BIGOT Pierre a donné pouvoir à Mme MEZERETTE Elodie, Mme DENONFOUX Karine a donné pouvoir à M. Yvan CONGUISTI.

A été nommé secrétaire : M. CONGUISTI Yvan et Mme MEZERETTE Elodie.

D20251124_05 - Fournitures scolaires 2026

Rapporteur : Bruno LE BOSSER

En complément des dépenses de fonctionnement de l'école publique prises en charge par la commune et servant de base à l'établissement du forfait scolaire par élève pour les autres établissements, un budget est fixé dans les limites suivantes :

Objet	Précision	Forfaits 2025	Forfaits 2026 proposés
Fournitures scolaires	Montant par élève en élémentaire	81,00 €	83,00 €
	Montant par élève en maternelle	116,00 €	119,00 €
Arbre de Noël	Par élève	18,00 €	18,35 €
Classe de découvertes	Avec hébergement, montant par jour et par élève en élémentaire	7,40 €	7,55 €
	Sans hébergement, montant forfaitaire annuel	466,00 €	476,00 €
Transport pour sorties scolaires	Forfait annuel pour école maternelle	349,00 €	356,00 €
	Forfait annuel pour école élémentaire	525,00 €	535,50 €
Sorties piscine	10 cours maximum par année scolaire pour 2 classes au maximum		

Afin de permettre aux écoles d'assurer des prestations similaires à l'année précédente dans ce contexte d'inflation, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer une augmentation de 2,0 % aux montants votés pour l'année 2025 arrondis à l'euro supérieur exception faite pour la subvention relative à l'arbre de Noël et le forfait par élève par jour de la classe de découverte pour lesquels un tel principe représenterait une augmentation trop importante.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601303-20251124-D20251124_05-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les forfaits indiqués ci-dessus pour l'année 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement desdits forfaits pour l'année 2026.

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :

- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Bruno LE BOSSER
Maire de Merlevenez

